**la lÉgalisation du cannabis : s’outiller pour mieux intervenir**

Ce bulletin produit par la Direction de santé publique de l’Estrie est destiné au réseau de la santé et ses partenaires intersectoriels. Il vise à soutenir les différents milieux qui seront concernés par la légalisation du cannabis en favorisant la diffusion et le partage d’informations relatives à la loi et à la prévention.

**Nouveaux Outils d’information, de sensibilisation et de prévention**

**Tous les milieux**

L’affiche ***Pensez-y bien,*** vise à sensibiliser des clientèles plus à risque à la consommation de cannabis :

* adolescents et jeunes adultes;
* les personnes ayant des antécédents personnels ou familiaux de problématique de santé mentale;
* les femmes enceintes ou qui allaitent.



Le ***guide de consommation responsable et à moindre risque*** s’adresse aux consommateurs de cannabis ou aux personnes qui prévoient s’initier à la consommation de cannabis.



**Numéro 4, mars 2019**

**Milieu scolaire**

**Numéro 4, mars 2019**

Le document de soutien ***La légalisation du cannabis, du primaire à l’Université*** aborde un large éventail de sujets. Des aspects légaux de la légalisation qui touchent le milieu scolaire aux connaissances sur les effets du cannabis sur le cerveau, on y retrouve également les facteurs de risques et de protection de consommation de substances psychoactives selon l’âge ainsi que les interventions à privilégier/éviter et une grille d’auto-évaluation pour l’établissement.

******

**Outils à venir**

**Femmes enceintes ou qui allaitent**

Un outil d’aide à la discussion portant sur l’allaitement et l’usage du cannabis a été mis sur pied afin d’outiller les intervenants qui sont en lien avec les parents ou futurs parents.

**Le milieu scolaire**

Un cadre de référence pour soutenir la mise en place d’une directive ou une politique en matière de possession et de consommation de substances psychoactives en milieu scolaire secondaire, formation générale des adultes et formation professionnelle.

**loi sur le cannabis**

**Projet de loi 2 du gouvernement du Québec**

Le 5 décembre 2018, le nouveau gouvernement a déposé à l’Assemblé nationale un projet de loi qui vise le resserrement de la loi encadrant le cannabis. Dans les semaines du 10 et du 17 février 2019, se déroulaient des consultations particulières et auditions publiques à l’Assemblée nationale. Au total, 16 organisations ont présenté leurs positions face à l’augmentation de l’âge de 18 à 21 ans pour l’achat et la possession de cannabis ainsi que sur les lieux où le cannabis pourrait être consommé. [Cliquez ici pour consulter les auditions.](http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss/mandats/Mandat-40453/index.html)

**Consultation du gouvernement fédéral sur la réglementation stricte des produits du cannabis additionnels**

Une consultation canadienne s’est déroulée entre le 20 décembre 2018 et le 20 février 2019 sur les produits comestibles, les extraits de cannabis et le cannabis pour usage topique. L’objectif est de réglementer ces produits qui devraient être disponibles sur le marché à l’automne 2019. Cette consultation, qui a eu lieu auprès des représentants des provinces, territoires et municipalités, les autochtones, les représentants de l’industrie, les patients et groupes de patients, les praticiens de la santé, le milieu de la santé publique et les organismes d’application de la loi, avait pour objectifs d’identifier les recommandations en termes de dosage et d’actions préventives.

**Divers**

**Forum régional cannabis**

Le mercredi 27 mars prochain aura lieu le Forum régional cannabis de la Direction de santé publique de l’Estrie. Cet événement se veut la synthèse de la tournée locale, qui se déroulait du mois d’octobre 2018 au mois de février 2019 au sein de l’ensemble des réseaux locaux de service (RLS). Prendre note que les gens ayant participé aux forums locaux seront priorisés lors des inscriptions.

Pour tous les détails, consultez l’invitation en pièce jointe.

****

**Modification des baux de location**

La date limite pour modifier les baux ou ajouter une clause afin d’interdire aux locataires de fumer du cannabis dans certains lieux tels que les logements, les balcons, les espaces communs, les rangements, les garages, est passée depuis le 15 janvier 2019. Il sera toujours possible de modifier les baux pour la prochaine année de location lors du renouvellement.

**Offre de formation**

Une journée de formation sous le thème ***Prévention et réduction des méfaits dans un contexte de légalisation du cannabis : enjeux et meilleures pratiques*** sera offerte le 26 avril prochain par l’Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ) et l’Université de Sherbrooke. Cette formation s’adresse à tous les intervenants et intervenantes œuvrant en dépendance et en santé mentale. Pour l’information complète, visitez le [site de l’AIDQ](https://aidq.org/formation/prevention-reduction-mefaits-contexte-de-legalisation-cannabis-enjeux-meilleures-pratiques).

**Bulletin de veille de l’Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)**

Pour plus d’information sur la santé et le cannabis, consultez le [bulletin de veille de l’INSPQ](https://www.inspq.qc.ca/cannabis/veille). Vous y trouverez divers enjeux d’actualité, des données, les meilleures pratiques, des dossiers spéciaux et autres publications.

**Rappel**

**Affichage en lien avec la loi**

Différentes affiches ont été produites pour indiquer certaines mesures de la loi, comme les lieux où il est interdit de fumer ou de vapoter du cannabis. Ces [affiches peuvent être téléchargées, imprimées et affichées.](https://encadrementcannabis.gouv.qc.ca/loi/affichage-en-lien-avec-la-loi/)

Pour de plus amples renseignements sur la loi, une ligne téléphonique a été mise sur pied pour répondre aux questions ou pour formuler une plainte : **1 877 416-8222.** Une adresse électronique a également été mise en opération afin de recevoir les commentaires et suggestions [loi-cannabis@msss.gouv.qc.ca](mailto:loi-cannabis@msss.gouv.qc.ca).

Les bulletins cannabis et enjeux de santé de publique seront accessibles sur le site [Santé Estrie](https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/sante-publique/).

**Pour vous désinscrire ou vous inscrire pour recevoir le bulletin**

Veuillez écrire à [isabelle.mathieu.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.mathieu.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca)

**Rédaction**

*Jean-Philippe Goupil et Simon Dancause*

Direction de santé publique - CIUSSS de l’Estrie – CHUS